

EXTENSION DE LA ZA DE KERMARQUER SUR LA COMMUNE DE LA TRINITÉ SUR MER

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

6. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

Les travaux d'aménagement et la maîtrise d'ouvrage pour l'extension Sud seront réalisés par la Compagnie des Ports du Morbihan.

1 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES VIAIRES

Pour les extensions Nord, Est et Ouest :

- Terrassement et préparation des sols sur les emprises des futures voies. Avant le terrassement de masse, la terre végétale sera décapée et stockée pour réutilisation.
 - *Décapage de la terre végétale sur :*
 - 80 cm pour la voirie
 - 80 cm pour les stationnements
 - 50 cm pour les trottoirs/cheminements piétons
 - 50 cm pour les noues
 - *Volume déblais : 6 000 m³*
 - *Volume remblais : 300 m³*

- Puis, les structures de voiries seront réalisées :
 - *avec grille structurelle*
 - *en grave bitume*

- Les revêtements :
 - *Surface de voirie en béton bitumineux : 5 600 m²*
 - *Surface de parking en pavés à engazonner : 720 m²*
 - *Trottoirs en béton balayé : 1 100m²*

- Une signalisation horizontale et verticale sera également exécutée.

Pour l'extension Nord, un pont d'accès sera à créer. Ce pont qui franchira la zone humide au Nord de l'opération sera d'une longueur d'environ 13 mètres. Une étude géotechnique sera réalisée pour le dimensionnement de la structure qui sera soit en béton armé, soit en éléments métalliques. Les réseaux seront en encorbellement avec des pattes de fixation sur le tablier.

Pour l'extension Sud (réalisée par la Compagnie des Ports du Morbihan):

- *Déblais : 15 485.50 m³*
- *Remblais : 15 485.50 m³*

Les déblais seront réemployés sur place sur la plateforme avec un traitement à la chaux et/ou aux liants hydrauliques.

- Surface de la voirie : 9313 m²
- Aires de stationnements bateau : 13 634 m²
- Parking plaisanciers longue durée : 3194 m²
- Aires d'entretien : 3 270 m²

2 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENTS

➤ Eaux pluviales

L'ensemble des eaux pluviales seront collectées en majorité par fossés, favorisant l'infiltration à la parcelle, et par un réseau d'eau pluviale séparé des cours d'eau busés.

Un dispositif de traitement et de tamponnement (bassin de rétention) a été créé en point bas du réseau d'eau pluviale au Sud/ouest de l'extension Sud, avant le rejet dans le cours d'eau. Les eaux pluviales seront pompées et refoulées vers ce bassin grâce à un poste de relèvement situé au pied de celui-ci.

- Le bassin tampon est surélevé, à ciel ouvert et présente un volume de rétention de 3430 m³, avec rejet au ruisseau de Braenn selon un débit de fuite 45 l/s. Il sera de conception à sec (c'est-à-dire qu'il se remplirait seulement en cas de fortes pluies), sera préférentiellement recouvert de terre végétale puis engazonné, avec des talutages paysagers.
Le débit de fuite total de l'ouvrage de régulation et de la surverse pourra atteindre 200 l/s.
- Le poste de relèvement est préfabriqué ou coulé sur place, débit 1m³/s avec une ou plusieurs pompes indépendantes.
 - 1 pompe de 1000 l/s
 - 2 pompes de 500 l/s
 - 3 pompes de 330 l/s
 - 4 pompes de 250 l/s

En cas de défaut de pompe ou crue exceptionnelle, une surverse permettrait l'évacuation des eaux directement au ruisseau.

➤ Eaux usées

Les eaux usées de l'ensemble du projet sera rejeté dans le réseau existant. Ce dernier collecte les effluents de la zone de manière gravitaire, par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations de diamètre ø200mm.

Les eaux usées de l'ensemble des entreprises de l'extension Nord seront collectées gravitairement et raccordées sans relevage.

Les collecteurs gravitaires seront réalisés en grès de diamètre $\varnothing 200$ mm, avec un regard de visite en béton tous les 80 ml.

Les canalisations de branchements seront en grès de diamètre $\varnothing 160$ mm et aboutiront à un regard de branchement de type tabouret à passage direct.

Le linéaire d'extension de conduite gravitaire sera de :

- 190 ml pour l'extension Est
- 280 ml pour l'extension Ouest
- 260 ml pour l'extension Nord

Soit un linéaire total d'extension en gravitaire de 730 ml et de 100 ml de conduite de refoulement.

3 – TRAVAUX DE RESEAUX SOUPLES

➤ Eau potable

Le réseau de la zone existante est relativement dense, avec notamment une canalisation PVC $\varnothing 140$ mm dans la première partie de la rue de la Drisse et dans la rue du Cabestan, et du réseau PVC $\varnothing 110$ mm dans les autres rues. La zone est correctement pourvue en ouvrage de défense incendie.

Pour chacune des extensions projetées, la zone d'activité existante possède du réseau en attente.

Diamètres des ouvrages :

- Canalisations principales : $\varnothing 110$ mm
- Canalisations secondaires : $\varnothing 50$ mm

Linéaire de conduite :

- Extension Est : 95 ml
- Extension Ouest : 390 ml
- Extension Nord : 290 ml

Soit un linéaire total d'extension de 775 ml

➤ Réseau de télécommunication

Le réseau téléphonique existant dans la zone est maillée en chambre de tirage L2T reliée les unes aux autres par 3 fourreaux $\varnothing 45$ mm.

Des chambres de tirage sont prévues pour le raccordement de chacune des extensions. Le réseau projeté sera constitué d'un maillage de chambre de tirage L2T, reliées les unes aux autres par un génie civil composé de 3 fourreaux ø45mm.

Chaque branchement envisagé comportera 2 fourreaux ø45 mm, et sera matérialisée sous la forme d'un citerneau de branchement.

Le linéaire d'extension sera de :

- *Extension Est : 175 ml*
- *Extension Ouest : 390 ml*
- *Extension Nord : 290 ml*

Soit un linéaire total d'extension de 855 ml

➤ **Electricité**

Les travaux d'électricité seront réalisés par le Syndicat Intercommunal d'énergie du Morbihan (SDEM).

Des fourreaux en attente sont prévus pour chacune des extensions, même dans le cas de la nécessité de la création d'un nouveau poste de transformation (extensions Nord et Ouest éventuellement)

Les lots seront desservis par défaut par des branchements de type tarif bleu.

Le réseau basse tension sera cependant maillé de coffret de coupure de type RMBT permettant le repiquage éventuel pour la création de tarifs jaunes pour les entreprises le nécessitant.

Le linéaire d'extension sera de :

- *Extension Est : 100 ml*
- *Extension Ouest : 370 ml*
- *Extension Nord : 290 ml*

Soit un linéaire total d'extension de 760 ml

➤ **Eclairage public**

Les travaux d'éclairage public seront réalisés par le Syndicat Intercommunal d'énergie du Morbihan (SDEM).

4 – TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Les aménagements d'espaces verts concernent la plantation d'arbres adaptés au site et l'engazonnement le long des voies, ainsi que le bassin de l'extension Sud.

Le projet prévoit :

- *La plantation d'arbres tiges*
- *La plantation de massifs arbustifs*
- *Engazonnement*

- *Surface des espaces verts : 5430 m²*

Les surfaces plantées seront recouvertes de toiles de paillage et de mulch.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'enrochements.

4 – MOBILIERS URBAINS

- *Container poubelle*
- *Signalétique par totems*
- *Relais information services (RIS)*

5 – DÉVIATION DU RUISSEAU DE KERGUILLÉ (DÉJÀ RÉALISÉE)

Le ruisseau de Kerguillé a fait l'objet d'une déviation.

Son nouveau tracé passe au Nord et Nord-Ouest de l'extension Sud. Il contourne l'ancienne zone de stockage des vases.

Le ruisseau a été dévié vers un fossé en limite Nord des anciens bassins. Cette proposition a nécessité le busage du ruisseau par plusieurs tronçons de longueur inférieure à 100 m. Au total, il a été réalisé le busage de 250 mètres. Le reprofilage du lit mineur a impliqué l'ouverture de 210ml de fossé.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- pose de deux ou trois pont-cadres aux endroits potentiellement circulés, les dimensions prévues pour les ponts cadres sont 80x40 sur 112 ml pour le lit mineur et 100x60 sur 33ml après le poste de relèvement ;
- pose de deux buses \varnothing 400 et \varnothing 500 aux autres points, le dimensionnement exact de celles-ci reste à déterminer. Le linéaire busé représente 83ml.

Le lit majeur n'est plus traité aussi ouvertement qu'initialement. Afin de réduire le risque de pollution, les tronçons à ciel ouvert ont bénéficié d'un traitement paysager (terre végétale et plantation de différentes essences adaptées) et réduits au lit mineur du ruisseau.

6 – AMENAGEMENTS EN COMPENSATION DE LA DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES

La création d'un nouveau lit au cours d'eau sera accompagnée d'une création de zone humide de 3 144 m² au sud du périmètre du projet (parcelle AT 120) et d'une revalorisation de zones humides (parcelles AS 53 et AS 54 de 22 951 m²) de façon à compenser les zones humides détruites par la création de la zone d'activités et redonner un caractère naturellement humide à la zone au sud de la ZA de Kermarquer.

Une campagne d'arrachage des Baccharis sera réalisée dans un but d'ouverture des milieux et de permettre un développement de la surface de zones humides.

Ces zones humides seront un habitat favorable aux espèces d'intérêt patrimonial répertoriées dans ce secteur.

La revalorisation de zones humides a fait l'objet d'un plan de gestion détaillant les axes de gestion recommandés.

Ces axes de gestion sont :

- la lutte contre les espèces invasives (Le Baccharis) ;
- l'ouverture de milieu pour favoriser l'installation d'habitats d'intérêt européen ;
- le rajeunissement des habitats d'intérêts européens (Les landes) pour préserver ces habitats ;
- la création de mares ;
- l'intégration du projet de création d'un cheminement piéton.

Les zones humides à créer et à revaloriser feront l'objet d'aménagements leur permettant de retrouver des fonctionnalités hydrauliques et écologiques.

Ces aménagements consisteront à déblayer les éléments bloquant la fonction hydraulique de la zone. Un suivi annuel sera réalisé afin de vérifier la recolonisation du milieu par les espèces d'intérêt patrimonial affiliées aux zones humides et pour empêcher la prolifération d'espèces invasives.